

Dormez sur vos deux oreilles

– investissez comme un assureur



Vous vous rappelez sans doute la crise financière de 2008, qui a fortement réduit le provisionnement des régimes à prestations déterminées (PD) et malmené les états financiers de leurs promoteurs dont les exigences de cotisation ont grimpé. Pourtant, les assureurs-vie canadiens ont vu leurs portefeuilles de rentes sortir relativement indemnes de la crise. Comment s’y sont-ils pris?

Traditionnellement, les régimes de retraite ont pris des risques pour obtenir un rendement, ce qui a donné lieu à un mauvais appariement entre les actifs et les passifs, tandis que les assureurs appariant les actifs et les passifs pour réduire les risques. Bien des promoteurs de régimes de retraite PD réalisent que les risques qu’ils ont pris en pariant sur les actions et les taux d’intérêt ont perturbé leur sommeil; ils veulent maintenant comprendre les stratégies de placement moins risquées des assureurs et les utiliser à leur profit.

Les promoteurs de régime veulent savoir...

- Comment rendre leur régime de retraite plus durable
- Comment rendre leurs cotisations moins volatiles
- Comment rendre leurs états financiers moins volatils

Les promoteurs de régime se demandent...

- Comment les assureurs investissent
- Quels risques prennent les assureurs
- Comment les assureurs gèrent les risques

La réponse à ces questions se trouve dans les trois règles d’or suivies par de nombreux assureurs :



Ces règles se traduisent par des gestes concrets que les promoteurs peuvent poser maintenant pour réduire le risque lié à leur régime de retraite et se concentrer plutôt sur leurs activités principales. Les promoteurs peuvent tirer profit de ces règles même dans la conjoncture difficile d’aujourd’hui.

Conjoncture difficile pour les promoteurs

- Taux d’intérêt historiquement faibles
- Régime de retraite sous-provisionné
- Désir de conserver des placements en actions pour augmenter le taux de rendement prévu



Même dans cette situation...

Vous pouvez tirer parti des règles d’or en faisant fructifier plus intelligemment votre portefeuille à revenu fixe.

Examinons plus attentivement chacune des trois règles d'or et leur application au portefeuille de rentes collectives d'un assureur :

RÈGLES D'OR DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Les investissements guidés par le passif sont au cœur de la stratégie des assureurs

Nous ne parions pas sur les taux d'intérêt

Nous savons par expérience que le risque lié aux taux d'intérêt n'est pas récompensé. C'est pourquoi la durée de nos actifs correspond de près à celle de nos passifs. De plus, nous comptons exclusivement sur des actifs à revenu fixe.

Ce principe de ne pas parier sur les taux d'intérêt ou les marchés boursiers s'inscrit dans notre objectif fondamental de respecter les promesses que nous avons faites à nos titulaires de contrat. Notre philosophie de placement va également dans le sens de notre cadre réglementaire de l'assurance, qui nous impose des exigences de réserves et de capitaux.

Nous sommes vraiment des investisseurs guidés par le passif.

Mise en pratique de cette règle : La durée de nos passifs de rentes collectives correspond de près à celle d'actifs à revenu fixe à six durées clés. Il n'y a pas d'actions dans notre portefeuille de rentes collectives.

Les obligations de sociétés de bonne qualité sont un élément essentiel du portefeuille d'un assureur

Nous prenons un risque de crédit soigneusement étudié

Nous croyons que le risque lié aux obligations de sociétés de bonne qualité est récompensé et que ces titres procurent des rendements ajustés selon le risque supérieurs. C'est pourquoi les titres d'emprunt de sociétés canadiennes ou étrangères constituent environ 90 % de notre portefeuille d'obligations.

Nous affectons à ce segment une équipe de recherche mondiale de 12 analystes qui suivent les sociétés, les secteurs et les marchés géographiques.

Tous les matins, ils tiennent une conférence téléphonique pour passer en revue les annonces de bénéfices et les nouvelles du monde des affaires, et déterminer quelles obligations de sociétés acheter, lesquelles éviter et – tout aussi important – lesquelles vendre.

Mise en pratique de cette règle : Les obligations de sociétés de bonne qualité représentent plus de 90 % des actifs à revenu fixe de notre portefeuille de rentes collectives.

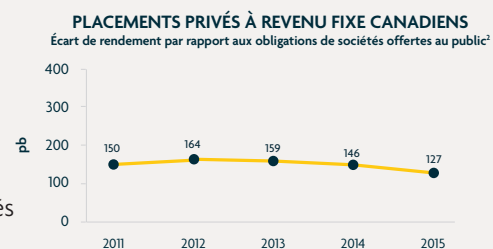
Les actifs privés peuvent procurer un surcroît de rendement et de diversification

Nous récoltons des primes d'illiquidité

Nous savons par expérience que le risque lié à la liquidité est récompensé et que les titres peu liquides procurent des rendements ajustés selon le risque plus élevés et une diversification plus étendue que l'univers des obligations de sociétés canadiennes.

- Au cours des dernières années, les actifs à revenu fixe privés ont rapporté en moyenne plus de 100 pb¹ de plus que les obligations cotées comparables, tel qu'il est indiqué dans le graphique.
- L'indice des obligations de sociétés FTSE[®] TMX Canada pondère fortement le secteur financier. L'ajout d'actifs privés peut offrir une meilleure diversification sectorielle.

Mise en pratique de cette règle : Les actifs privés représentent environ la moitié de notre portefeuille de rentes collectives.



Voyons maintenant comment les promoteurs peuvent mettre à profit ces trois règles d'or pour mieux gérer leur régime de retraite :

APPLICATION DES RÈGLES D'OR AUX CAISSES DE RETRAITE

Réduire le risque lié aux taux d'intérêt et aux actions

Ne pas prévoir les taux d'intérêt

Les promoteurs peuvent agir sur plusieurs fronts pour éviter de parier sur les taux d'intérêt et les marchés boursiers :

- Réduire la pondération des actions et augmenter la pondération des titres à revenu fixe.
- Faire correspondre la durée des actifs à revenu fixe à celle des passifs.
- Faire correspondre les durées clés pour se protéger contre les variations non parallèles des taux d'intérêt.

Dans certaines situations, il peut être opportun de déterminer des seuils déclencheurs, basés sur les conditions du marché ou le provisionnement, qui devront être atteints avant qu'une action soit exécutée.

Occasion : Réduire le risque lié au régime de retraite et réduire au strict minimum la volatilité du régime en s'attaquant au risque lié aux marchés boursiers et aux taux d'intérêt.

Réduire le risque de non-appariement du crédit et accroître le rendement

Utiliser des actifs avec risque de crédit pour un meilleur appariement

Les obligations de sociétés ne représentent que 25 % de l'indice universel FTSE[®] TMX, tandis que les passifs d'un régime de retraite sont calculés au moyen de taux d'actualisation qui supposent une proportion bien plus élevée de tels titres. Par exemple, le passif comptable suppose que les obligations de sociétés constituent 100 % du portefeuille, tandis que le passif de solvabilité non indexé suppose une forte pondération de ces titres.

C'est pourquoi les promoteurs qui augmentent la pondération des obligations de sociétés peuvent attendre un rendement plus élevé et mieux appairer les actifs et les passifs.

La réussite de cette stratégie suppose évidemment que l'on fasse appel à un gestionnaire de placements qui a fait ses preuves dans la gestion des obligations de sociétés.

Occasion : Réduire le risque de non-appariement du crédit et accroître le rendement du portefeuille à revenu fixe en augmentant la pondération des obligations de sociétés de bonne qualité.

Accroître le rendement et la diversification

Accroître les rendements au moyen d'actifs privés

Les promoteurs peuvent ajouter des actifs privés à leur portefeuille à revenu fixe pour accroître le rendement prévu et réduire les risques. Cette réduction des risques provient du surcroît de diversification offert par les actifs privés et des processus rigoureux liés au crédit. Le rendement accru provient de la prime d'illiquidité inhérente aux actifs privés.

Occasion : Ajouter des actifs à revenu fixe privés pour bonifier le rendement d'un portefeuille à revenu fixe et procurer un surcroît de diversification.

¹ Rendement du portefeuille de placements privés à revenu fixe du fonds général de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Sources : Banque du Canada, Financière Sun Life. L'amélioration du rendement est déterminée en fonction d'une comparaison entre différents placements à revenu fixe à long terme privés et publics, dont la durée, la note de crédit et la durée sont semblables. Les écarts de taux sont pondérés en dollars. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs, qui peuvent varier. Les pertes sur créances sont pondérées en dollars et les points de base sont estimés en fonction de l'actif moyen pour l'année correspondante. Toutes les obligations faisant l'objet d'émissions privées sont gérées par l'équipe des placements privés à revenu fixe pour le fonds général de la Financière Sun Life.

² En fonction de la valeur relative brute par rapport aux obligations de sociétés comparables.

OCCASION IMPORTANTE : FAITES FRUCTIFIER PLUS INTELLIGEMMENT VOTRE PORTEFEUILLE À REVENU FIXE.

- | | | |
|---|--|--|
|  RÉDUIRE LE RISQUE LIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET AUX ACTIONS |  AUGMENTER LA PONDÉRATION DES OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS DE BONNE QUALITÉ |  AJOUTER DES TITRES À REVENU FIXE PRIVÉS |
|---|--|--|

L'application de ces règles d'or au portefeuille à revenu fixe de votre régime de retraite peut apporter les avantages suivants :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 100 pb de rendement supplémentaire par rapport à une combinaison d'indices FTSE®TMX¹ • Diversification sectorielle plus étendue que celle de l'indice obligataire toutes les sociétés FTSE® TMX Canada | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du risque lié aux taux d'intérêt et aux actions • Réduction du risque de non-appariement du crédit |
|--|---|

COMPTE TENU DE TELS AVANTAGES POTENTIELS, VOUS AVEZ INTÉRÊT À AGIR DÈS MAINTENANT POUR COMMENCER À DORMIR TRANQUILLE.**À propos de Gestion Placements Sun Life**

Les sociétés de gestion de placements institutionnels du groupe Gestion Placements Sun Life comprennent le groupe Bentall Kennedy en Amérique du Nord, Prime Advisors, Inc. et Ryan Labs Asset Management Inc. aux États-Unis, et Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc. au Canada. Gestion Placements Sun Life est appuyé par le secteur des placements de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, qui gère le processus de placement et les placements pour les clients de Placements institutionnels Sun Life inc. ainsi que pour le fonds général de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

Placements institutionnels Sun Life collabore avec l'équipe des Solutions prestations déterminées (SPD) de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie en vue d'offrir des solutions d'investissements guidés par le passif. Placements institutionnels Sun Life gère les placements sous-jacents qui composent les mandats d'IGP et travaille en partenariat avec les SPD à concevoir des stratégies sur mesure, créer de nouvelles occasions d'affaires et fournir du service à la clientèle.

À PROPOS DES AUTEURS

Brent Simmons, FSA, FICA, directeur général principal, Solutions prestations déterminées

M. Simmons dirige l'équipe des Solutions Prestations déterminées de la Financière Sun Life, qui aide certains des plus importants employeurs du Canada à gérer les risques associés à leurs régimes de retraite à prestations déterminées grâce à des solutions novatrices et personnalisées qui répondent aux besoins spécifiques de chaque promoteur de régime.

Heather Wolfe, FIA, FICA, FSA, directrice générale, relations avec la clientèle, Solutions prestations déterminées

M^{me} Wolfe travaille en étroite collaboration avec des consultants et des promoteurs de régime en vue de concevoir des solutions novatrices et sur mesure pour relever les défis auxquels ils sont confrontés au sujet de leurs régimes de retraite à prestations déterminées.



Pour plus de renseignements sur les solutions de réduction des risques de la Financière Sun Life, visitez sunlife.ca/SolutionsPD

¹ 40 % – Indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 60 % – Indice obligataire global à long terme FTSE TMX Canada.

«TMX» est une marque de commerce de TSX Inc., utilisée sous licence. «FTSE®» est une marque de commerce de FTSE International Limited, utilisée sous licence. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs, qui peuvent varier. Le présent document est destiné uniquement aux investisseurs institutionnels canadiens. Les renseignements figurant dans le présent document ne doivent en aucun cas tenir lieu de conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable ni en matière d'assurance et de placement. Ils ne doivent pas être considérés comme une source d'information à cet égard et ne constituent pas une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ni de services d'assurance ou de placement. Aucune partie de ce document ne peut être (i) reproduite, photocopiée ou polycopiée, de quelque façon que ce soit et dans quelque format que ce soit, ni être (ii) distribuée à toute personne qui n'est pas un employé, un dirigeant, un directeur ou un agent autorisé du destinataire, sans le consentement écrit préalable de Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc. Ce rapport peut présenter des renseignements ou des énoncés qui tiennent compte d'attentes ou de prévisions portant sur des événements futurs. Les énoncés prospectifs sont de nature spéculative et peuvent faire l'objet de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient différer de façon importante des énoncés. Par conséquent, n'accordez pas de confiance excessive à ces énoncés prospectifs. La distribution ou la reproduction de toute partie de cet article est strictement interdite sans consentement écrit préalable. © Placements institutionnels Sun Life (Canada) inc., 2016. Tous droits réservés. 04/16-nh-rb